

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 octobre 2017

Modifications budgétaires pour prise en charge des travaux après le sinistre dû à l'orage de grêle

L'assureur de la commune, GROUPAMA RA, a mandaté une société de drones afin de photographier les dégâts causés par l'orage sur le clocher de l'église. Il nous manque actuellement trois devis. L'expert doit revenir le 20 octobre ; il a, par avance, autorisé la réfection du chauffage du bâtiment du terrain de sports, des volets du multiple rural, de vitres cassées, travaux les plus urgents.

Le conseil municipal, afin de régler les premières factures, décide de prévoir des crédits d'un montant de 30 000 € au compte 21318 « construction de bâtiments publics » et au compte 7788 « produits exceptionnels ». Un ajustement sera effectué lors de la prochaine séance.

Suite aux nouveaux textes applicables au 1^{er} janvier 2017, le conseil décide également d'annuler les crédits prévus au budget primitif afin de solder le budget annexe « zone artisanale » et de les ajuster comme suit : compte 71355 dépenses et 3555 recettes pour un montant de 335 809,59 € équilibrés par la même somme au compte 002 recettes et 001 dépenses. L'excédent du budget annexe sera reversé sur le budget général par la suite.

Acceptation du rapport de la CLECT

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées est chargée d'évaluer les conséquences financières des transferts de compétence au 1^{er} janvier 2017 de l'ensemble des zones artisanales communales aux établissements publics de coopération intercommunale et doit rendre son rapport avant le 30 septembre, rapport qui permettra de fixer les attributions de compensation pour 2017.

Le conseil adopte ce rapport.

Modification du contrat d'assurance de la flotte des véhicules

Suite à l'achat d'un nouveau véhicule sapeurs-pompiers Peugeot Partner, identique à celui sinistré, aux enchères du SDIS de l'Ain pour un montant de 805,26 €, le conseil accepte le contrat à intervenir avec GROUPAMA RA pour l'assurance de ce nouveau véhicule pour une cotisation annuelle de 219 €.

Compte-rendu de la réunion du groupe « aménagement de la place » et décision

Mme BRIEN donne le compte-rendu de la réunion du groupe de travail « aménagement de la place » du 26 septembre. Il propose pour l'aménagement du parc de la mairie, entre autres, de lui donner un nom avec signalisation afin de lever le doute sur le fait qu'il s'agit d'un parc public, de matérialiser un chemin qui relie la mairie aux jeux d'enfants, au banc et au plateau multisports, de changer les rosiers des massifs à la française situés à côté de la mairie et d'arracher les buis, victimes de la pyrale et de terminer les principes de plantations au droit de la clôture qui a remplacé le mur en mâchefer au nord du cimetière.

Le conseil charge le groupe de faire établir des devis.

Point sur les effectifs et l'organisation des affaires scolaires

Mr LUCIANI, adjoint aux affaires scolaires, présente les effectifs du RPI : 79 élèves scolarisés à Curtafond, 139 à Confrançon, soit un total de 218 élèves. 63 élèves habitent Curtafond, 155 Confrançon. Mme SINARDET est toujours directrice à Curtafond, Mme DOUCET a été nommée à Confrançon.

Les activités proposées dans le cadre des Temps d'Activité Périscolaire sont pour cette année : le chant, l'anglais, la mosaïque, le multisport, la création de jeux électroniques, le théâtre, le rugby, des travaux manuels, la sophrologie, pour un coût de 180 € par élève dont on déduit 50 € d'aide de l'Etat. Les activités changent après toutes les vacances scolaires.

Le conseil entend le bilan de l'assemblée générale des associations Restaurant Scolaire et Sou des Ecoles. Il se félicite de leur bonne gestion et déplore le peu de participation des parents. Le Sou des Ecoles a économisé 5 000 € en vue de la classe transplantée. Le Restaurant Scolaire a servi 90 000 repas à 4 € sur l'année scolaire écoulée.

Point d'avancement de l'espace à vocation culturelle, associative, sportive et festive (localisation, financement, procédures administratives diverses...)

La réunion publique du 26 septembre a attiré peu d'habitants.

Un tour de table a permis à chaque élu de s'exprimer après avoir pris connaissance des études sur la faisabilité et la localisation.

Lorsque l'emplacement sera arrêté, Novade retravaillera sur le dossier afin de présenter un pré-programme plus développé.

Prochaine réunion informelle le 24 octobre.

Questions diverses

Le conseil municipal :

- est informé de la déclaration préalable déposée :
 - le 18 septembre 2017 par Mr et Mme Patrice DULERY pour la construction d'un garage 30 allée des Acacias
 - le 29 septembre 2017 par Mr et Mme Yves GAUDILLET pour la construction d'une piscine 29 impasse des Sources
- est informé d'un nouveau problème de voisinage dû à des chiens non parqués et décide de solliciter les services du médiateur.